



Comment la succession est partagée entre les héritiers et conjoint

Par **Norod**, le **03/02/2009** à **15:59**

Bonjours,

Notre père souffre d'Alzheimer depuis quelques années et sa femme (sa troisième) veut vendre son appartement pour retourner à l'étranger (Moyen Orient) avec lui (sans notre accord).

Son conjoint partage la moitié de la succession avec nous, mais en cas de vente elle pourrait se faire payer la moitié alors que nous les descendants devrions attendre jusqu'au décès de notre père ? ou est-ce qu'on peut insister d'être payé de la même façon comme sa femme avant qu'elle parte à tous jamais ? (plus de résidence en France donc en dehors de la législation française)

Merci
André